

Récès ou Decret pour Mr. de la Martiniere, Secretaire de l'Ambassade en Suisse, Subdelegué de S. E. Mr. l'Ambassadeur de France.

Decret ou Sentence du Conseil de Berne en faveur de Bertrand Castan.

A Prés que Messieurs & Superieurs, le Petit & Grand Conseil de la Ville de Berne, ont vû & examiné le Memoire donné par Mr. de la Martiniere Subdelegué de S. E. Monseigneur l'Ambassadeur de France; lequel contient la demande de l'exécution non limitée, de la Sentence rendüe par contumace à Lion le 12. Août dernier, contre le Banquier Bertrand Castan; & en échange le contenu de la paix perpetuelle & des alliances, sur lesquelles il s'est raporté, aussi bien que les exemples survenus de tems à autre.

Messieurs & Superieurs, qui moyennant la reciprocation, persistent de leur part dans la resolution d'observer toujours sainement la paix perpetuelle & les alliances; ayant fait les reflexions necessaires, n'y ont pas pû trouver que pour des dettes non avouées, & sans avoir ouï les parties, l'exécution demandée de cette Sentence, rendüe par contumace, puisse être accordée, sans préjudicier à leur Souveraineté, & au droit de leur judicature, & sans des consequences très importantes pour leur Etat; & cela d'autant moins que Castan peut produire des quittances authentiques, lesquelles le garantissent clairement contre toutes les prétentions & exceptions; outre cela il paroît suffisamment par le tems de l'évasion de Castan, qu'il est arrivé le 3. Octobre